Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215600636-20260629-DCM_2026_055-DE

EPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de GESTEL

N° 2026-055

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL légalement convoqué le vingt-deux du mois de juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Françoise MERRET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Etaient présents :

Madame Françoise MERRET
Monsieur Michel DAGORNE
Monsieur Loïc QUEGUINER
Madame Annelise RALEC
Monsieur Laurent DUHENOY
Monsieur Jean-Marie GUYMARD
Madame Nelly GALLEN
Monsieur Christophe CORLAY
Madame Sophie BRETON
Monsieur Frédéric HONORÉ
Monsieur Christophe CARER
Madame Manuela VOISIN
Madame Aurélie GARGAM
Madame Stéphanie LECOMTE
Madame Ludivine BOURIC
Monsieur Matthieu LECOMTE
Monsieur Vladislav SOKOLOV

Absents excusés :

Madame Catherine AUDRAN
Madame Yvonne KARABOUÉ
Madame Lucie JACQUEMIN
Monsieur Ewan MAILLET
Monsieur Ludovic KARABOUÉ
Madame Khanittha COLIN-JOMMUANG

Pouvoirs :

Madame Catherine AUDRAN à Madame Françoie MERRET
Madame Yvonne KARABOUÉ à Monsieur Laurent DUHENOY
Monsieur Ewan MAILLET à Monsieur Matthieu LECOMTE
Madame Lucie JACQUEMIN à Madame Manuela VOISIN
Monsieur Ludovic KARABOUÉ à Monsieur Christophe CARER

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe CORLAY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES DU MORBIHAN

Les collectivités forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que la formation. Une association a été créée en ce sens dans le département du Morbihan, le 20 février 2023.

Les avantages liés à l'intégration de ce réseau sont multiples :

- Faire entendre sa voix et contribuer à la force du réseau pour permettre la représentation et la défense des intérêts des collectivités forestières,
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur les projets en lien avec la forêt et le bois sur le territoire,
- Accéder à des outils réservés aux adhérents, tels que l'observatoire foncier.

Par délibération n° 2023-024 du 09 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Association des Collectivités Forestières et de verser une cotisation annuelle de 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

Article Unique : désigne Monsieur Michel DAGORNE représentant titulaire et Madame Sophie BRETON représentante suppléante pour représenter la collectivité auprès de l'Association des Collectivités Forestières du Morbihan et de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Le secrétaire
Christophe CORLAY

Le Maire,
Françoise MERRET

MAIRIE DE GESTEL 56 (MORBIHAN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)